

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour d'un infâme propagande germanophile. — Pourquoi la France est-elle dans la Ruhr? — Le D. Cuno, chancelier de la résistance. — La question turque et les experts alliés. — Après le Congrès de la Chambre de Commerce Internationale.

Nous l'avons dit : ce n'est pas seulement à l'étranger, mais en France même que la propagande allemande se poursuit avec une intensité sans cesse accrue. De trop nombreux journaux se comportent absolument comme s'ils étaient aux gages de Berlin : articles et dessins satiriques, tout est bon pour miner le moral de la France. Au risque de se répéter, il faut, sans se lasser, contre-battre cette odieuse campagne, d'autant plus dangereuse qu'elle est perfide et sournoise.

Voyez la manœuvre : on nous dit que les transports de charbon sont insignifiants, qu'une grave crise de combustible va sévir, que les hauts-fourneaux s'éteignent, que l'occupation de la Ruhr coûte cher, très cher et ne rapporte rien. Puis on ajoute que les Allemands ne sont pas à bout, que leur résistance durera encore de longs mois, pendant lesquels nous nous épuiserons. On se complait encore à étaler nos difficultés financières, en les exagérant au besoin. Ce qu'on ne nous dit pas, c'est que l'Allemagne s'appretait à déchirer ses engagements concernant ses réparations. Ce qu'on ne nous dit pas, c'est que, à très bref délai, si nous n'avions pas occupé son arsenal de la Ruhr, elle nous déclarait à nouveau la guerre. Voilà le vrai danger que nous voulions prévenir et que nous avons prévenu.

La France n'est pas allée dans la Ruhr chercher des avantages économiques momentanés, sous forme de prestations en nature, de perception de droits de douane ou d'impôts. En vérité, toutes les livraisons de charbon, de bois, de machines... les saisies de douanes et d'impôts, ne sont que l'accessoire et non le principal.

Elle y est allée chercher la liquidation des problèmes des réparations et de notre sécurité. Ce qu'il faut que le pays comprenne bien c'est que, aujourd'hui comme pendant les hostilités, ce qui est en jeu c'est sa vie même, son indépendance, et qu'une seule issue s'offre à lui, la victoire. Car l'Allemagne, à laquelle nous avons épargné en 1918 le poids et l'éloquence de notre puissance militaire, se croit vainqueur militairement ; elle se refuse à admettre sa défaite. A ses yeux, nous traversons une simple période de suspension d'armes, elle aspire à reprendre les hostilités.

Voilà précisément ce que nous ne voulons pas ! Nous voulons la paix, et pour longtemps, pour toujours même si c'est possible ! Mais cette paix, nous ne l'obtiendrons que le jour où nous aurons convaincu le Reich de son irrémédiable défaite et de son impuissance à triompher de nous. Nous aurons la paix dans la mesure où l'Allemagne respectera la force de la France. Voilà pourquoi nous sommes dans la Ruhr ! Voilà pourquoi nous devons y rester jusqu'au jour où les Allemands s'avouent vaincus et agiront en conséquence !

L'Allemagne est-elle prête à s'incliner ? Nous écrivions l'autre jour qu'il fallait accueillir avec prudence les nouvelles, provenant des territoires occupés, affirmant une détente ; nous ajoutions que les vrais sentiments du Reich s'exprimaient plutôt dans la politique de résistance passive affichée par Berlin. Si nous éprouvons le moindre doute, les récents discours du Chancelier Cuno le dissiperaient. Le Chancelier, on le sait, s'est rendu en Bavière, ce foyer permanent du nationalisme le plus agressif, pour y stimuler les forces d'opposition.

Le D. Cuno envierait-il son trop illustre prédécesseur ? Voudrait-il mériter le titre de *chancelier de la résistance*, comme l'autre fut nommé le *chancelier de fer* ? Quoi qu'il en soit, il a exhorté avec véhémence ses concitoyens à la résistance « passive ». Ce qualificatif indique sans doute que le gouvernement allemand ne croit pas venu le moment de passer à l'offensive ouverte, ainsi que le préconisent nombre de pangermanistes.

Mais les dirigeants du Reich ne semblent pas avoir perdu tout espoir de prendre un jour ou l'autre cette offensive. Plus que le détail des discours, ce qu'il nous importe de connaître ce sont les dispositions d'esprit, les intentions des dirigeants allemands. Ainsi nous pouvons arrêter, en conséquence, notre ligne de conduite. Un seul principe doit inspirer celle-ci : contraindre le Chancelier, et avec lui l'Allemagne, à plier. En attendant qu'il se résigne à l'inévitable, exploitons dans l'intérêt commun des Alliés les gages que nous détenons.

La conférence des experts alliés sur les affaires d'Orient a virtuellement terminé ses travaux. L'accord paraît s'être réalisé aisément entre délégués quant à la réponse à formuler aux contre-propositions turques. Encore qu'une certaine réserve soit observée, voici, semble-t-il, les grandes lignes de cette réponse : 1^o *Clauses politiques* — En ce qui concerne les Capitulations, les alliés restent d'accord aujourd'hui comme par le passé pour reconnaître que le système judiciaire turc n'offre pas les garanties nécessaires pour les étrangers et que, par conséquent, les Turcs ne sauraient encore prétendre à un régime de réciprocité absolue à l'égard des autres pays. Les experts de la commission politique et juridique ont donc décidé de ne pas accepter la renonciation que les Turcs proposaient en ce qui concerne les garanties pour les étrangers. On ne saurait, en effet, s'en remettre entièrement et sans réserve à la discrétion d'une organisation judiciaire et administrative qu'on n'a pas encore vue à l'œuvre.

2^o *Clauses économiques* — Les experts alliés sont d'accord pour refuser la disjonction, demandée par les Turcs, des clauses économiques du Traité. Toutefois, certaines modifications ont été apportées afin de les rendre plus acceptables par les Turcs. Pour base de la nouvelle rédaction des clauses économiques, la Commission a pris les propres contre-propositions turques présentées à Lausanne, mais non-sanctionnées par l'Assemblée d'Angora.

3^o *Clauses financières* — D'une façon générale, les experts ont maintenu les mesures propres à constituer la sauvegarde de la dette. Ainsi, il a été décidé que les Turcs effectueraient les paiements des intérêts de la dette ottomane, non pas en livres turques, mais en livres anglaises. En outre, ils ont refusé de supprimer comme le demandaient les Turcs, le Conseil de la dette ottomane qui continuera à assurer aux porteurs la garantie qu'ils seront payés. D'une façon générale, on peut dire que les experts alliés, tout en écartant les conditions qui auraient pu rendre difficile la conclusion de la paix, se sont efforcés de maintenir un minimum de garanties en faveur des intérêts tant matériels que moraux des étrangers.

La Chambre de Commerce Internationale vient de tenir à Rome, son deuxième Congrès. On évalue à cinq ou six cents, ne représentant pas moins de 32 nations, le nombre des délégués du Commerce et de l'Industrie, qui se sont ainsi réunis. Quel but poursuivait la Chambre de Commerce internationale ? « Son idéal, a défini M. Clémentel, dont nous ne pouvons nous détacher au milieu même des grandes difficultés du temps présent, est celui de l'établissement de la paix définitive par l'avènement de la fraternité humaine basée non seulement sur la communauté des intérêts, mais sur l'adhésion unanime aux principes d'amour mutuel qui, malgré tout, fleuriront bien un jour sur les ruines

amoncelées par la violence et la haine. » Conduite dans cet esprit, la besogne du Congrès ne peut être que de haute portée. C'est en quelque sorte un Parlement économique mondial qui s'est constitué. Il a étudié d'abord les meilleurs moyens à employer pour obtenir la stabilisation des changes et le règlement de l'irritant problème des dettes interalliées. Puis il a abordé ce côté de son rôle qui est d'élaborer une législation mondiale de l'industrie, du commerce, de la production, de la circulation. Au total, il n'est plus de nationalisme dans tout cela. La vérité, est que le Congrès de Rome, dont les efforts, depuis trois ans, furent féconds, marque un nouveau progrès de l'esprit démocratique qui a présidé à la fondation de la Société des Nations et qu'il peut être une étape intéressante dans la réalisation progressive de la paix économique, condition de l'autre paix.

M. D.

Faits et Documents

LES DOMMAGES DE GUERRE

En réponse à une question écrite de M. Bosquette, député, le Ministre des Régions Libérées donne, dans le *Journal Officiel* du 25 les totaux suivants relatifs au montant des dommages de guerre et aux règlements effectués :

Montant approximatif des dommages de guerre à payer aux sinistrés des dix départements devastés :	
Aisne.....	15.808.877.000
Ardennes.....	5.663.371.000
Marne.....	6.344.677.000
Meurthe-et-Moselle.....	4.395.762.000
Meuse.....	4.137.030.000
Nord.....	25.692.492.000
Oise.....	2.412.187.000
Pas-de-Calais.....	13.453.770.000
Somme.....	2.396.412.000
Vosges.....	515.053.000
Total.....	85.789.631.000

Montant des règlements effectués sur le capital des indemnités de dommages de guerre au 31 décembre 1922 :	
Aisne.....	5.891.196.000
Ardennes.....	2.645.644.000
Marne.....	2.381.433.000
Meurthe-et-Moselle.....	2.411.912.000
Meuse.....	1.443.912.000
Nord.....	16.514.837.000
Oise.....	842.397.000
Pas-de-Calais.....	6.099.150.000
Somme.....	2.352.682.000
Vosges.....	286.316.000
Total.....	41.265.276.000

Faut-il s'étonner que la France, après avoir fourni, pour le compte et en place de l'Allemagne un tel effort de trésorerie éprouve quelques difficultés dans sa situation financière ? Au reste, à ces règlements pour dommages de guerre, il convient d'ajouter les versements toujours pour le compte de l'Allemagne, des diverses pensions aux mutilés, versements qui augmentent sensiblement les totaux sus-indiqués. Que signifie, à côté de ces dizaines de milliards, avancés au Reich, le milliard 1/2 de déficit du budget de 1923 ? Une fois de plus, il est permis de constater que, si l'Allemagne avait payé ce qu'elle doit, la France ignorerait les difficultés financières où elle se débat actuellement.

M. D.

INFORMATIONS

La crise allemande

Le but des ultranationalistes
Dans une lettre adressée à la presse, le lieutenant Rosbach, actuellement interné, prétend que le but des ultranationalistes est de délivrer l'Allemagne du joug de l'étranger.

La police de sûreté alertée
M. Severing, ministre de l'intérieur de Prusse, a alerté la police de sûreté sur toute l'étendue du territoire prussien. Cette mesure est provoquée par la crainte d'une action des nationaux-socialistes. Des courriers du général Hitler ont été surpris avec des ordres de mobilisation pour les troupes d'as-

saut des diverses parties de l'Allemagne.

Le Reich ferait des propositions après Pâques
On assure de plus en plus dans les milieux politiques que le gouvernement allemand ferait des propositions après Pâques. Les industriels d'une part et les socialistes de l'autre utiliseraient ce délai pour étudier chacun de leur côté un plan de réparations, et ils chercheraient ensuite à se mettre d'accord pour un compromis.

Le résultat de l'emprunt-or ne serait pas satisfaisant
La souscription à l'emprunt-or a pris fin le 24 mars. Le résultat officiel sera publié cette semaine mais on affirme dès aujourd'hui qu'il n'a pas été aussi satisfaisant que le gouvernement l'espérait.

Un poste français attaqué
Un poste français, chargé de la surveillance de la voie ferrée entre Vohalle et Wohlmarstein, a été attaqué vers 13 h. 30, par des individus qui se dissimulaient à la lisière d'un petit bois. Cinq coups de feu furent tirés sur le poste ; ce dernier riposta. L'un des agresseurs, qui tentait de s'enfuir le long de la voie ferrée, fut tué.

Un soldat français sauve un allemand qui se noyait
Le soldat Duprat, du 156^e régiment d'infanterie, a sauvé, en se jetant à l'eau, une jeune fille allemande qui était tombée dans le canal Rhein-Herne.

M. Smeets sera sauvé
Les nouvelles de l'état de santé de M. Smeets sont beaucoup plus satisfaisantes. Les médecins, réunis en consultation, ont déclaré qu'ils pourraient sauver le blessé. M. Smeets demeurera sans doute paralysé du côté droit ; son bras droit restera inerte.

Malgré la gravité de sa blessure, le chef du parti séparatiste n'a absolument rien perdu de sa lucidité. L'esprit de résistance. D'une façon générale, l'esprit de résistance à outrance qui paraît l'emporter à nouveau dans les sphères gouvernementales se reflète également dans la presse. A peu près tous les journaux proclament avec une vigueur nouvelle la nécessité de persévérer dans la méthode employée jusqu'à présent.

La *Gazette générale de l'Allemagne* écrit notamment, que le but de la politique allemande est d'éloigner de la Ruhr, de la Sarre et du Rhin, « les hordes impérialistes françaises ». « Ce but — ajoute le journal — ne peut pas être atteint par la soumission, par des offres nouvelles ou en gardant confiance dans les promesses mensongères de l'ennemi. Nous avons le choix entre la résistance inébranlable, la violence et la mort. Dans cette alternative, l'Allemagne ne peut pas hésiter ou fléchir. L'Allemagne veut vivre et elle vivra. »

L'avance de l'heure
Dans le but de concilier les divers intérêts qui sont en cause dans la question de l'heure d'été, le gouvernement a décidé de se rallier au principe de l'adoption constante de l'heure de Strasbourg, qui constitue une avance d'environ 30 minutes. Un projet de loi en ce sens sera incessamment soumis à la signature du président de la République par M. Le Troquer, ministre des travaux publics.

Découverte d'une ville inconnue
D'après l'« Exchange Telegraph », l'explorateur russe Kozlof, revenu dernièrement d'un voyage scientifique dans l'Asie centrale, déclare avoir découvert dans le désert de Gobi, en Mongolie méridionale, une ville nommée Khara-Khoto qu'aucun Européen n'a visitée jusqu'ici. Il a trouvé dans cette ville une bibliothèque de deux mille cinq cents volumes écrits dans une langue inconnue et un assez grand nombre d'œuvres d'art.

Election sénatoriale PAS-DE-CALAIS
Voici les résultats de l'élection sénatoriale du Pas-de-Calais qui a eu lieu en remplacement de M. Alexandre Ribot, décédé : Premier tour : Ballottage. Deuxième tour. — Inscrits 1.973 ;

votants, 1.961. Majorité absolue 968. Ont obtenu : MM. Petit, républicain de gauche, 969 voix ; Basy, député socialiste, 602 voix ; Victor Morel, député républicain de gauche, 314 voix ; Loth, radical socialiste, 14 voix ; Merlin, communiste, 11 voix ; divers, 24 voix. M. Petit est élu.

Au Comité parlementaire français du commerce

La suppression des octrois
Le Comité Parlementaire du Commerce, réuni le 22 mars sous la présidence de M. Scheurer, sénateur, a discuté le problème, ancien déjà, mais toujours actuel, de la suppression des octrois. Dans un rapport des plus substantiels, M. Pevet a exposé les résultats de l'enquête ouverte auprès des municipalités par la Commission des Finances, et s'est prononcée en faveur d'une solution qui consisterait à décider dès maintenant que tous les octrois devront être supprimés pour le premier janvier 1927, les villes intéressées devant d'ici là, rechercher les moyens de remplacer les ressources que cette mesure doit leur faire perdre. Cette suggestion n'a rencontré aucune objection. Au cours de l'échange d'observations qui a suivi, M. Pottier a préconisé l'adoption exclusive, comme taxes de remplacement, de deux taxes générales, l'une sur les loyers, l'autre sur les magasins, et M. de Laverne a exprimé le vœu qu'en attendant l'abolition, il fût dès maintenant interdit de relever les droits d'octroi là où ils existent.

Le remède est là, rien que là. Ce ne sont ni les agriculteurs qui vendent leur blé à un cours normal, ni les boulangers qui ne livrent le pain qu'en raison du cours des farines, ni les consommateurs qui n'ont aucun intérêt, aucun bénéfice à gaspiller le pain ; non, ce ne sont pas eux qui provoquent la hausse du pain. Le ministre le sait bien. Mais, nous le répétons, pourquoi l'interpellation sur la hausse des farines qui devait être discutée ces jours derniers n'a-t-elle pas été discutée, et a-t-elle été renvoyée sine die ?

Dans sa circulaire, le ministre de l'agriculture écrit qu'il est certain que l'action exercée par les Préfets, en contact avec les intéressés, permettra d'arriver sans difficultés jusqu'à la prochaine récolte. Nous le souhaitons aussi, ardemment. Mais si on y arrive ce sera parce que les consommateurs se seront, une fois de plus, privés, par économie, d'un peu de pain, car le pain coûte cher. Or, en vérité, il est dur de réaliser une économie sur le pain, aliment essentiel des nombreuses familles ! Quant aux recommandations adressées par le ministre « de saisir la justice de toute manœuvre de spéculation », eh bien, lenons cette recommandation pour lettre-morte. Autant de spéculation qu'il y ait, il n'y en aura jamais autant qu'il y en a eu ! Et qu'a-t-on fait aux spéculateurs ? Rien. On ne leur en fera pas davantage, demain !

LOUIS BONNET.

CHRONIQUE LOCALE

UNE CIRCULAIRE !!!

M. Chéron, ministre de l'agriculture, vient d'adresser aux Préfets, une circulaire relative aux cours des blés et des farines et au prix du pain.

M. Chéron indique que les cours des blés se sont notablement abaissés pendant la dernière quinzaine. Il importe, dit-il, qu'il en soit de même du cours des farines, et il ajoute : « J'attache la plus grande importance à ce qu'on évite toute augmentation injustifiée du prix du pain. » Tuidieu ! Est-ce que, par hasard, il y aurait eu, quelquefois, « augmentation injustifiée » du prix du pain ? M. le ministre de l'agriculture semble l'insinuer. Mais alors, pourquoi ne cherche-t-il pas à empêcher ces augmentations injustifiées ? Ah ! il charge les Préfets de ce soin, car il leur écrit : « Les commissions consultatives départementales, instituées par le décret du 28 juillet 1922, et où sont représentés tous les intéressés, peuvent voter le plus utile concours pour déjouer les manœuvres de spéculation. Aux agriculteurs qui ne peuvent douter de notre sollicitude, et qui seraient les premiers à déplorer toute hausse anormale des cours, vous recommanderez d'apporter leur blé au marché, et de le vendre à des conditions raisonnables. »

« L'Union des Syndicats agricoles vient de leur adresser dans ce sens un appel qui sera certainement entendu. Vous veillerez à ce que la meunerie, dans le calcul de ses frais et bénéfices, ne dépasse point les proportions équitables, qu'une sage appréciation des conditions locales permet de déterminer. » C'est tout à fait simple : que les agriculteurs sur lesquels s'étend la sollicitude du ministre, vendent leur blé à un prix raisonnable et toute crise sera conjurée. Eh bien, si l'on en croit les agriculteurs, le cours des blés n'est pas en rapport avec le cours des farines. Quand les agriculteurs l'affirment, on ne saurait douter de leur parole, et c'est l'exacte vérité, car, les faits sont là pour le prouver, on n'a jamais vu des agriculteurs poursuivis pour hausse illicite de leur blé, tant dis qu'on a vu des minotiers, de puissants minotiers être l'objet d'enquêtes, de poursuites.

L'autre jour, à la Chambre, cette question de hausse illicite sur les farines devait être liquidée : la discussion a été renvoyée à plus tard... Et pourquoi ? Si cette question avait été discutée, le ministre de l'agricul-

ture avait une belle occasion de montrer que les agriculteurs ne sont pas les auteurs de la hausse du pain, puisqu'aussi bien les boulangers n'achètent pas le blé, mais la farine. Ah ! les agriculteurs ont bon dos : on est plein de sollicitude pour eux, et on fait appel à leur esprit de sacrifice : cet appel-là s'adresserait bien mieux à ceux qui roulent les agriculteurs et qui après, estampent encore les consommateurs !

Mais le ministre jette un regard de sympathie sur les boulangers et il prie les Préfets de leur rappeler « qu'à côté du pain ordinaire vendu au poids, ils ont, dans la plupart des villes, la compensation du pain de fantaisie qui comporte les plus larges tolérances. » Eh ! oui : mais, somme toute, les boulangers achètent la farine et si on la leur vend cher, ils ne peuvent pas donner le pain pour rien ! Enfin, il était inévitable que le ministre adressât une recommandation aux consommateurs : « A ceux-ci, dit-il aux Préfets, vous continuerez de recommander d'éviter tout gaspillage du pain ! » Ah ! ça ! le ministre croit-il que les consommateurs jettent le pain ? au prix où il est, les familles ont assez à faire pour économiser quelques bouchées de pain, de façon à aller le moins possible chez le boulanger. Le gaspillage du pain n'existe pas, à l'heure actuelle : ce n'est pas le gaspillage qui provoque la hausse des farines.

Pour éviter cette hausse, il faut se retourner hardiment, nettement contre ceux qui sont les auteurs « des manœuvres de spéculation » dont parle le ministre au début de sa circulaire.

Le remède est là, rien que là. Ce ne sont ni les agriculteurs qui vendent leur blé à un cours normal, ni les boulangers qui ne livrent le pain qu'en raison du cours des farines, ni les consommateurs qui n'ont aucun intérêt, aucun bénéfice à gaspiller le pain ; non, ce ne sont pas eux qui provoquent la hausse du pain. Le ministre le sait bien. Mais, nous le répétons, pourquoi l'interpellation sur la hausse des farines qui devait être discutée ces jours derniers n'a-t-elle pas été discutée, et a-t-elle été renvoyée sine die ?

Dans sa circulaire, le ministre de l'agriculture écrit qu'il est certain que l'action exercée par les Préfets, en contact avec les intéressés, permettra d'arriver sans difficultés jusqu'à la prochaine récolte. Nous le souhaitons aussi, ardemment. Mais si on y arrive ce sera parce que les consommateurs se seront, une fois de plus, privés, par économie, d'un peu de pain, car le pain coûte cher. Or, en vérité, il est dur de réaliser une économie sur le pain, aliment essentiel des nombreuses familles ! Quant aux recommandations adressées par le ministre « de saisir la justice de toute manœuvre de spéculation », eh bien, lenons cette recommandation pour lettre-morte. Autant de spéculation qu'il y ait, il n'y en aura jamais autant qu'il y en a eu ! Et qu'a-t-on fait aux spéculateurs ? Rien. On ne leur en fera pas davantage, demain !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1923, au titre du budget général, de crédits provisoires applicables aux mois d'avril et de mai 1923, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 438 voix contre 66.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur du travail a été attribuée à MM. Rouquié (Louis) représentant de la Société de l'Annuaire Didot-Boitin, à St-Géry et Soubré (Henri) employé dans la maison Labarthe, au Bourg.

Mutation

M. Juge, capitaine au 415^e d'infanterie, est affecté au 7^e.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers dans le Lot, à défaut de candidats militaires classés : MM. Ouhères, Delrieu, Gondal, Vidal, Cavailhac, Ser, Fraysinet, Lafon, Brunet, Gardou, Ramet.

Chronique tounistque

Assier...

L'an 1525, Galiot s'intitule lui-même dans un acte cité par Guyon de Maleville : « Chevalier seigneur des lieux et châteaux d'Acier, de Ca-denac, de Montrichard, grand maître et capitaine général de l'artillerie, conseiller et chambellan ordinaire du roi et son sénéchal de Quercy et d'Armagnac... » Premier entre les preux, il avait sous trois règnes sauvé à maintes reprises l'honneur de nos armes. Charles VIII lui avait dû la victoire de Fornoue, Louis XII celle d'Agnadol. Sans la folle témérité de François I^{er} il eût changé en succès le désastre de Pavie. Blessé lui-même grièvement en 1542 au siège de Perpignan, il avait vu, deux ans plus tard, son fils tué à Cérise... Celui qui est venu s'étendre là pour toujours sur la terre quercinoise, dans la solide pierre du Causse, avait bravé tous les dangers et connu tous les honneurs. Les inscriptions qui entourent son tombeau vont nous montrer comment Galiot formulait pour son compte, près d'un siècle à l'avance, la fière déclaration de Corneille : « Le sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit ! »

Une haute barrière à colonnettes, à fronton historié, isolée de la nef la chapelle mortuaire. En demi-cercle autour du trumeau armorié qui domine la porte, on lit cette première sentence : « Memento mori... » Respitance éternitatem... Plus haut, tout le long de l'architrave, en grosses lettres capitales : « Requiescant in pace, Amen. D. 1549. » Ces humbles formules propitiatoires adressées à Dieu, Galiot parle aux hommes sur un autre ton. Voici ce que dit pour lui l'élegant cartouche qu'en un cadre haut dressé une renommée présente au visiteur :

« Ci dort qui n'eut jamais propos
« De reposoir en la vie mortelle ;
« Ses longs travaux lui ont donné repos,
« Car par ses faits sa vie est immortelle. »

Approchons du mausolée. Une seconde épitaphe y déclare : « Après la mort, bonne renommée demeure ! » Deux images de Galiot se superposent, combinées pour nous donner deux aspects symboliques du héros : le grand seigneur de cour et le capitaine général.

En bas, le baron d'Assier coiffé d'une toque, vêtu d'une robe ornée de fourrures, chaussé de bottines lacées dort tranquillement appuyé sur son chien. Au-dessus du gisant, un grand tableau de pierre nous montre le grand maître en action sur le champ de bataille. Couvert de l'armure des guerres d'Italie, il a posé pour un moment son casque et ses gants. Livrant son front au vent, il se recueille près d'un de ses canons. A peu de distance, deux soldats se tiennent prêts à transmettre les ordres qui y ont allumer ou éteindre la foudre de l'artillerie française... Assurément tout n'est pas d'une facture parfaite dans ce dyptique. Un maladroit excès de pompe y atteint parfois au ridicule, au moins pour des spectateurs du xx^e siècle. Mais l'ensemble a de la majesté. Le réalisme de nombreux détails force l'émotion. Et puis le cadre est beau qui entoure le monument. Cette chapelle possède une voûte dont la complication ravit autant que l'élegance. S'appuyant en multiples faisceaux à des murs sévères, les arcs montent, se coupent, reprennent leur essor et convergent vers une sorte de soleil central. On dirait d'une toile d'araignée tissée en forme d'étoile à huit pointes...

Sous les dalles de la nef qu'elle avait transformée en temple protestant, une femme s'était donnée une tombe rude et simple comme elle. Cette morte dépourvue de faste était la fille de Galiot de Genouilhac et de Catherine d'Apcher. Jeanne de Gourdun-Genouilhac, qui avait épousé d'abord Charles de Crussol, baron d'Uzès, puis Jean-Philippe de Salm, fille du rhingrave et pris pour gendre Geoffroy de Cardillac, avait été successivement l'inspiratrice de la propagande et l'organisatrice de la résistance du Calvinisme en Quercy. Un matin de 1633, Nicolas de Sevin, futur évêque de Cahors, arracha de cette église les restes de la célèbre paraplote et les fit enfouir dans le cimetière huguenot. Un émoi violent secoua le Causse et la province entière frémit à la nouvelle de ces représailles...

Sortis de l'église et gagnant le château, nous traversons maintenant une étroite partie du village. Le reste du bourg s'étend à l'ouest et au sud, dans la direction de la voie ferrée. Bien que voisin de son chef-lieu de canton, Assier est un centre de transaction renommé. Des places bien aménagées, une halle, des boutiques variées une profusion d'auberges et de cafés témoignent de l'importance des foires et de l'activité de la gare. Le quartier où nous passons fut sans doute celui qu'occupèrent les dépendances du palais de Galiot. Quelques ornements anciens apparaissent, en effet, sur les murs voisins. Il est vrai que ces débris peuvent fort bien provenir des exploits destructeurs de l'intendant du marquis d'Uzès. Que de maisons à la ronde ont dû se construire à l'aide des produits de l'étonnante carrière que devint l'un des plus beaux châteaux de France mis à l'encan par un fou furieux.

Tout à coup, au détour de la rue, apparaît ce que des mains vandales n'ont pu jeter à terre, ce que des mains pieuses ont soutenu, pansé, préservé pour toujours de l'effondrement.

ment. Deux grosses tours rondes, l'une décoiffée, l'autre portant sur machicolis un médiocre chapeau conique encadrent un corps de logis couvert lui-même d'un haut toit d'ardoises très simple. Des six fenêtres à pinacles historiés qui surmontaient la corniche à fortes consoles, une seule reste pour servir de témoin. Les monumentales cheminées ont toutes disparu. Les croisées à meneaux subsistent restaurées. Le grand portail à colonnes et la niche profonde qui le domine sont toujours là, mutilés sans doute et décolorés par le ma-jestueux fronton qu'ils supportaient, suffisants néanmoins pour proclamer la richesse de cette entrée d'honneur d'une opulente résidence. Une statue équestre de François I^{er} régnait jadis à cette place pour affirmer dès l'abord le culte de Galiot envers son souverain et son ami. La sottise des ravageurs s'est nécessairement exercée sur elle. Renversée, cette image à éparpillé ses tronçons dans le village. Quelques-uns ont pu être retrouvés. Nous verrons, au cours de notre visite, une partie du corps du cheval gisant dans une salle du rez-de-chaussée. M. Murat a découvert la tête du royal cavalier et l'a sauvée de nouveaux affronts. Ce sauvetage est un des moindres de ceux qu'il a accomplis puisque nous lui devons d'avoir, dès qu'il l'a possédé, mis cet illustre débris d'Assier tout entier à l'abri de sa perte, appelé les Beaux-Arts à l'aide et gardé pour les générations futures ce témoignage du plus important effort de la Renaissance sur le sol quercinois. Il faut évoquer Montal et l'œuvre de M. Fenaille pour trouver geste plus élégant encore !

Il est loisible à chacun de connaître le primitif aspect de cette maison dont Brantôme nous a dit, vous vous en souvenez, qu'elle était la plus superbe qu'on pût voir. Une estampe de 1687 et une gravure de 1780 nous la montrent, la première dans tout l'éclat de sa nouveauté (un siècle et demi pèse si peu sur de semblables pierres !), la seconde à la veille de sa destruction. Ces images ont été largement vulgarisées. On en vend à Assier des reproductions sur cartes postales à deux pas des vestiges actuels. Pour le visiteur, la confrontation est navrante !

Au temps de son intacte splendeur, le château formait un vaste quadrilatère entourant la cour où nous voyons ci parvenus. Quatre fortes tours rondes en flanquaient les angles. Sous Philippe-le-Bel, Assier avait déjà son repaire fortifié. Les Anglais l'agrandirent à la fin du xiv^e siècle. A n'en pas douter, ce furent les piliers angulaires de cette citadelle que Galiot restaura pour limiter le rectangle de son palais. Il les couronna de dômes terminés eux-mêmes par de sveltes lanternes, de hautes girouettes ou des oiseaux de proie aux ailes éployées. Entre les tours ainsi ornées, quatre corps de logis s'élevèrent, admirablement assortis dans l'ensemble, mais ayant chacun sa physiologie comme sa destination particulière. L'aile du Nord, dont reste le bas du mur extérieur, supportait une terrasse à ciel ouvert couvrant huit salles établies sur un délicieux promenoir à arcade. A l'Est et au Sud, de grands logis à tourelles en avant-corps et combles sardes abritaient la garnison et la domesticité autour des appartements privés des châtelains. Ces derniers bâtiments ont entièrement disparu. Seule subsiste cette aile du Nord que nous avons vue la première du dehors. Nous en admirons maintenant la splendide façade intérieure.

Galiot, hanté par le souvenir des magnificences de l'art d'outre-monts, n'avait pas voulu seulement donner carrière à un architecte pris parmi les meilleurs, il avait adjoint à ce maître d'œuvre la pléiade de sculpteurs qui venait, sur l'ordre de François I^{er}, de faire ses preuves à Paris, à Fontainebleau, à Caen, sur les bords de la Loire, qui allait s'illustrer encore à Castelnaud-Bretenoux, à Montal et à Cahors. Le grand élève de Michel-Ange, Nicolas Bachelier conquit et réalisa ce nouveau chef-d'œuvre, affirmant quelques-uns. Les teneurs de cette opinion croient même reconnaître le portrait du fameux artiste dans le buste suspendu au fronton de la fenêtre accolée au portail d'honneur. Quoi qu'il en soit, les sculptures de Galiot ont rivalisé de maîtrise avec l'architecte. La façade que nous contempsons avec dévotion, l'escalier qui nous ravira tout à l'heure montrent les effets de cette joute inspirée... Et si nous écoutons ce bavard de Brantôme, nous l'entendrons dire encore de cette demeure qu'elle était « la mieux meublée que maison de France tant de vaisselle d'argent que de tapisseries et de tapisseries de soie d'or et d'argent... Las ! où sont ces trésors d'autant ? Lacerés, brûlés, fondus pour la plupart ; pour le reste, éparpillés dans des collections publiques ou particulières. Le musée de Cahors en possède, comme il convient, quelques épaves ; deux statues d'esclaves surtout taillées avec un art exquis dans le noyer du Causse, notre bois précieux par excellence !

Eng. GRANGÉ,
Délégué départemental du T. C. F.

Conseil d'Etat
M. Souhier, ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, chef de cabinet de M. Colrat, garde des Sceaux, est nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Enseignement secondaire
M. Trenais, principal du Collège de Figeac, est promu de la 4^e classe à la 3^e ; M. Perrié, professeur d'anglais est promu de la 3^e à la 2^e.

Compatriote

Notre jeune compatriote M. Sers, lieutenant attaché à l'Etat-major particulier des troupes coloniales à Saigon (Cochinchine) est promu au grade de capitaine.

Nos félicitations au jeune capitaine, qui est un ancien élève du lycée Gambetta et le fils du sympathique M. Sers, ancien chef de bataillon.

Indemnité

Sur le rapport du ministre de l'Hygiène et de l'Assistance et de la Prévoyance sociale et du ministre des finances, il est attribué à Mme veuve Hugon, infirmière au sanatorium de Montfaucon, une indemnité de 2.000 francs pour travaux supplémentaires accomplis entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 1922.

Elections au Conseil départemental de l'Enseignement primaire

On nous communique :

Dans treize départements il a déjà été procédé au renouvellement des conseils départementaux.

Ces élections ont donné les résultats suivants :

Dans l'Eure, la Manche, l'Oise, la Meuse, la Haute-Marne, la Moselle, le Bas-Rhin, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, la Dordogne, l'Aveyron, l'Ariège tous les candidats appartenant aux Sections du Syndicat National sont réélus avec le plus souvent, d'imposantes majorités. Au total, 48 sièges dont neuf de gagnés par le Syndicat.

Pour une raison trop facile à comprendre dans le seul département des Basses-Pyrénées, les quatre conseillers sortants, amicalistes, sont réélus.

L'élection au Conseil départemental de l'enseignement primaire dans le Lot est fixée au 16 avril.

Jusqu'à cette heure, aucune candidature n'est posée.

Pour la Caisse des Ecoles

Remerciements des organisateurs

Nous recevons le communiqué suivant :

Les organisateurs du « Grand Gala Lyrique » de Mireille, donné au Palais des Fêtes le 21 mars 1923, au bénéfice de la Caisse des Ecoles, sont heureux d'adresser leurs meilleurs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu apporter leur précieux concours, pour l'œuvre de bienfaisance, à laquelle ils s'étaient eux-mêmes dévoués :

A Mme la Directrice, Mlles les Elèves-Maitresses de l'Ecole Normale d'Instituteurs, ainsi qu'à Mme Maury, leur sympathique professeur de musique ;

A Mme la Directrice, aux jeunes élèves du Lycée de Jeunes Filles, ainsi qu'à Mlle Bardyère, leur dévouée professeur ;

A M. le Proviseur, à MM. les élèves du Lycée Gambetta de Cahors, pour la large part, qu'ils ont prise à l'énorme succès de la représentation de « Mireille ».

Toute leur gratitude, va à la Presse locale et régionale, qui avec son bon accueil habituel, ne leur a pas ménagé le bénéfice d'une large et fructueuse publicité.

A MM. Feydel et Paita, pour l'amabilité et le désintéressement avec lequel ils ont mis la superbe salle du Palais des Fêtes à leur disposition.

A M. L. Crassous, l'éminent pianiste, chef de musique de l^e classe, à MM. les musiciens de l'Orchestre Symphonique, pour leur précieuse et désintéressé concours.

Enfin à la population Cadurcienne, qui a spontanément répondu à leur invitation, et qui eut été si dense encore, si un fâcheux incident de dernière heure, n'était venu en dernière heure, contrarier le spectacle.

Grâce à tous, la recette fut fructueuse et permet aux organisateurs de verser à l'œuvre bénéficiaire, la somme de mille cinq cent cinquante francs quatre-vingt-dix centimes, après le prélèvement de celle de cent francs, au profit des pauvres.

Cercle Gambetta

La Commission des Fêtes du Cercle Gambetta, dans sa réunion de lundi soir, a définitivement arrêté la date des sauteries-bals qu'elle compte organiser cette année.

La première sauterie est fixée au samedi 7 avril ; la suivante aura lieu le samedi 28 avril. Le grand bal annuel aura lieu le samedi 12 mai.

Nous croyons savoir que la Commission des Fêtes songe à maintenir le renom de ces soirées traditionnelles.

Concert public

Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, l'Avenir Cadurcien a donné un concert public sur les Allées Fénélon, de 15 à 16 heures.

Comme toujours, quand sort notre excellente fanfare, un nombreux public se pressait sur les Allées Fénélon pour assister au concert.

Les divers morceaux portés au programme furent brillamment exécutés, aussi, nos jeunes et sympathiques musiciens furent-ils vivement applaudis.

Nous leur adressons nos félicitations ainsi qu'à leur dévoué directeur M. François Rivière.

Procès-verbal

Un procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police contre un cycliste qui traversait à bicyclette les Allées Fénélon, contrairement aux règlements et arrêtés.

XIII^e Congrès des Planteurs de Tabac

Avant le Congrès

Le XIII^e Congrès des Planteurs de Tabac de France s'est ouvert samedi, à Bordeaux.

Dans la matinée, les Congressistes ont été reçus à la mairie de Bordeaux où un vin d'honneur leur fut offert par la municipalité.

La réception a eu lieu à 11 heures : 2.000 Congressistes avaient répondu à l'invitation, et parmi eux se trouvait une députation de 14 planteurs alsaciens.

M. Simon, Président du Comité d'organisation du Congrès, présente au maire de Bordeaux, les planteurs de tabac et il remercie la municipalité de l'accueil qu'elle a réservé aux congressistes.

Le maire de Bordeaux souhaite la bienvenue aux congressistes ; il lève son verre à leur santé et à celle des congressistes Alsaciens, à « nos frères retrouvés ».

M. Andiauer, vice-président de la Fédération alsacienne, remercie avec émotion le maire de Bordeaux. M. Delpert, Président de la C. G. P., remercie à son tour, au nom de tous les congressistes, le maire et la municipalité de Bordeaux de leur cordial accueil.

Le Congrès

La première séance du Congrès s'est ouverte, samedi, à 14 heures, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée ; 2.000 planteurs délégués de tous les départements étaient présents.

M. Louis Delpert, député du Lot, président, déclare le Congrès ouvert et prononce une vibrante allocution dans laquelle il affirme « que tous les planteurs forment un seul cœur pour la revendication de leurs droits ».

M. Simon, Président du Comité d'organisation du Congrès, adresse son salut cordial aux congressistes. M. Philippiart, maire de Bordeaux, renouvelle son salut amical, aux planteurs. M. Kermann, président de la Fédération des Planteurs d'Alsace, dit combien sont heureux les planteurs Alsaciens d'être venus à Bordeaux et il fait l'éloge de M. Louis Delpert, Président de la C. G. P., Ce lui-ci remercie en termes émus MM. Philippiart et Kermann.

Compte-rendu moral et financier

M. Emile Delmas, député du Lot, secrétaire général de la C. G. P., présente ensuite le compte rendu moral, duquel il ressort que la C. G. P. groupe 27 Fédérations de Syndicats de planteurs, qui embrassent 24 départements.

M. Emile Delmas salue l'apparition du journal « le Planteur de Tabac ».

M. Cossé, trésorier de la C. G. P., lit ensuite son rapport financier. Il reste en caisse 3.711 fr. 25.

M. Pélissier, secrétaire administratif de la C. G. P., parle ensuite du journal « le Planteur de Tabac » dont le succès est en constante ascension.

M. Delpert lit ensuite une lettre de M. de Lasteyrie, ministre des finances, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès, mais qui se fait représenter par un délégué. Le ministre ajoute qu'il se préoccupe vivement de la fixation des prix.

Le député du Lot déclare qu'il prend acte des déclarations du ministre, mais qu'il faut se défier de l'administration des tabacs, qui a déjà trompé les planteurs au mois de décembre 1922.

M. Jules Cels, député de Lot-et-Garonne, prend la parole pour examiner la situation actuelle des planteurs de tabac qui viennent d'échapper à un grand danger, celle de la cession du monopole.

M. Jules Cels examine la question du monopole des tabacs au point de vue de l'intérêt national et démontre qu'il serait fou et criminel de déposer l'Etat de ce monopole. Ce serait affaiblir singulièrement la nation et faire fi des intérêts légitimes des planteurs de tabac, des employés et ouvriers des manufactures et, enfin, des débiteurs de tabac.

M. Albert Solleville, membre de la Commission paritaire, avocat-conseil de la C. G. P., parle ensuite de ce qui s'est passé depuis un an à la Commission paritaire chargée d'établir les prix des tabacs.

Il faut, dit M. Solleville, modifier le loi afin d'empêcher la direction des tabacs de proposer des prix par zone. Il faut que les prix, comme par le passé, soient uniformes pour toute la France.

M. Rajon, sénateur, délégué de l'Isère, dit qu'il a été heureux de créer au Sénat un groupe de défense des planteurs de tabac.

M. Delpert dit que la révision du règlement de culture vieux de 100 ans s'impose. Il faut que le Parlement procède à cette révision.

DEUXIEME JOURNEE

La séance de clôture du Congrès a lieu dimanche matin, à 10 heures, à l'Athénée. L'assistance est aussi nombreuse que la veille et tous les planteurs sont enchantés de l'accueil affectueux de la ville de Bordeaux et de la belle soirée de gala donnée samedi soir, au Grand-Théâtre, en leur honneur.

M. Freyssenage, avocat-conseil de la C. G. P. donne lecture des vœux adoptés par la Commission.

Les vœux

Le Congrès renouvelle le vœu que le prix d'achat des tabacs en feuilles fixé chaque année par la Commission paritaire soit établi en fonction du prix de revient de la culture si l'on ne veut pas voir périr et disparaître cette dernière.

Emet le vœu que l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1922 qui est dit que le prix moyen des tabacs indigènes sera fixé chaque année par la Commission d'expertise soit amendé dans le sens suivant :

« Le prix moyen des tabacs indigènes unique pour les diverses variétés cultivées en France pour toutes les régions, sera fixé chaque année par la Commission de la fixation des prix. »

Que le prix de revient serve de base à la Commission paritaire pour la fixation du prix moyen.

Que le prix de revient n'étant pas inférieur à 10.150 francs et le rendement à l'hectare en poids à 2.000 kilos environ, ceci porte pour 1923 le prix moyen à 507 francs avec le maintien des primes actuelles, prix qui devra être demandé par les délégués des planteurs à la Commission de la fixation des prix.

Que la loi de 1919 stipulant que les prix des tabacs ne pouvant être fixés qu'une fois la récolte faite soit modifiée dans ce sens :

« La Commission paritaire fixera chaque année, en avril, les prix des tabacs de l'année suivante. »

Emet un vœu en faveur du maintien de la Commission d'étude de la culture du tabac indigène où toutes les Fédérations seront représentées.

Vœux Faurie

1. Que le monopole des tabacs soit maintenu et que la culture indigène soit développée ;

2. Que les prix soient plus rémunérateurs et les primes distribuées intégralement aux planteurs ;

3. Qu'un essai d'exportation de nos tabacs français soit mis à l'essai ;

4. Que les produits agricoles soient plus protégés pour éviter le dépeuplement des campagnes ;

5. Que le service postal du dimanche soit rétabli le plus tôt possible dans toutes les communes rurales ;

6. Que les questions économiques fassent prime sur les questions politiques.

Vœux Delpert

Que la loi précitée est considérée par tous les planteurs, comme mettant fin à tous leurs différends avec l'administration, sous la seule réserve que les délégués à la Commission paritaire proposeront à l'Administration — mais sans porter atteinte au prix moyen et sans demander de nouveaux sacrifices à l'Etat — le relèvement des prix des 2^e, 3^e et 4^e qualités. Une modification de cette nature peut, tout aussi bien, être regardée comme un arrangement entre planteurs que comme un arrangement avec l'Etat, vu que ce n'est qu'une répartition que l'on croit plus raisonnable, des fonds affectés par l'Etat au paiement des tabacs français.

Un projet, annexé à la présente résolution et adopté par le Congrès, indique les conditions de ce relèvement de prix et les buts qu'il doit atteindre.

Vœux Bonas

Les planteurs versent tous les ans un centime par franc pour payer leurs experts et divers ouvriers de l'entrepôt. A ce point de vue, la somme résultant de cette retenue ne se dépense pas et je prie la Confédération de vouloir bien désigner une Commission par magasin pour connaître le reliquat s'il y en a qui regarde, ce me semble, les planteurs de tabac.

Du moment que, d'après les expertises, l'Administration reconnaît que toutes les variétés de tabac récoltées en France sont bonnes pour la consommation et qu'il existe des primes pour payer la finesse, je demande au Syndicat d'insister auprès de l'Administration pour qu'elle autorise les planteurs à conserver eux-mêmes leur graine. Ce serait la meilleure garantie pour avoir les meilleures graines et les plus beaux plants.

Vœux Capus

Qu'il soit créé un centre de recherches agronomiques sur la culture du tabac et ce centre soit rattaché à l'Institut national de recherches agronomiques qui est un organisme indépendant de l'Etat, qui a la personnalité civile et qui groupe toutes les stations agricoles de France.

Vœux Delmas

Le Congrès des planteurs de tabac de Bordeaux, rappelant au ministre des Finances ses engagements pris devant la Chambre lui demande :

1. D'étudier aussi rapidement que possible la refonte du monopole des tabacs dans un sens libéral et démocratique ;

2. La nomination comme en 1835 et 1872, d'une Commission d'enquête parlementaire et extra-parlementaire ;

3. Que figurent, comme en 1835 et 1872, dans cette Commission, les représentants des planteurs de tabac.

Membres de la Commission paritaire

M. Louis Delpert donne ensuite lecture des noms des membres de la Commission paritaires proposés par la C. G. P.

Ce sont MM. Albert Solleville et Bernard (Lot-et-Garonne), Descotes (Isère) et Lebrun (Nord), membres sortants.

Suppléants : Louis Giresse (Gironde) ; de Saint-Paul (Dordogne) ; Eyraud (Hautes-Pyrénées) ; Couderc (Lot) ; Delmas (Corrèze) ; Falque (Isère) ; Dumont (Nord).

En outre, MM. Couderc et Jouffreau, du Lot, sont nommés commissaires.

A l'unanimité, le Congrès approuve le choix de la C. G. P.

Le prochain Congrès à Cahors

M. Louis Delpert, rappelle que l'an dernier, au Congrès de Strasbourg, il a été décidé que le Congrès de 1924, aurait lieu à Cahors à la demande des Alsaciens désireux de visiter la patrie de Gambetta qui fut aux heures sombres de 1870, l'organisateur de la Défense nationale.

Le Congrès, au milieu des acclamations, ratifie ce vote. Le prochain Congrès aura donc lieu à Cahors en 1924. Puis les congressistes quittent l'Athénée pour assister au banquet de clôture qui a eu lieu, à la villa Bayonne.

Enseveli

Lundi matin, un ouvrier terrassier, M. Selves, était occupé à des travaux de terrassement dans le jardin de M. Albert, propriétaire, rue du Lycée. Selves continuait à creuser et à proportion la terre qu'il enlevait était rejetée sur le bord de la tranchée qui était déjà assez profonde.

Tout à coup, un éboulement se produisit : une masse de terre tomba dans la tranchée ensevelissant Selves. La casquette seule de Selves émergeait. Ses secours furent immédiats et, presque aussitôt, Selves fut dégagé jusqu'à mi-corps.

Toutefois, il fallut longtemps avant

que Selves fut complètement retiré de sa triste position. Durant tous les travaux de déblaiement, il ne perdit pas son sang-froid et attendit tout en plaisantant, d'être sorti du rrou.

Selves n'a eu aucune blessure sérieuse ; il a reçu des contusions mais qu'il faut l'espérer, seront rapidement guéries.

Mais, on peut dire que ce brave travailleur l'a échappé belle !

Changement de foire

Nous rappelons que le 1^{er} avril tombant un dimanche, la foire de Cahors qui devait avoir lieu à cette date, se tiendra samedi 31 mars.

Veloce Sport Cadurcien

La réunion générale du Veloce Sport Cadurcien aura lieu, le 28 mars, à 20 h. 30, au Café de la Promenade.

Les amateurs-cyclistes et les personnes qui s'intéressent au sport vélocipédique sont invitées à se rendre à cette réunion.

Ordre du jour :

1^o itinéraire d'une excursion cycliste dans les environs ;

2^o organisation d'une course départementale ;

3^o admission de nouveaux membres, questions diverses.

Incendie

Une maisonnette de vigne, appartenant à M. Simonis, située dans « la Combe du Paysan » a été détruite par un incendie.

Les dégâts sont peu importants, mais ils ne sont couverts par aucune assurance.

Accident

M. Léon Rouquier, 24 ans, garçon boulanger chez M. Rouget, était occupé à préparer la pâte destinée à une fournée de pain, lorsqu'il glissa, perdit l'équilibre et eut la main gauche prise par le travailleur d'un pétrin mécanique. Le blessé a reçu des soins de M. le docteur Malbec, qui a constaté que les tendons fléchisseurs de l'un des doigts de la main gauche étaient sectionnés.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CAHORS emporte les championnats 2^e et 3^e équipes (3^e série) des Montalbanais à Sapiez, réservaient à nos deux jeunes équipes un accueil amical et sportif, et l'Aviron Cadurcien leur remercie sincèrement. L'amitié qui lie les deux clubs, malgré certaines manœuvres sournoises, est destinée à durer longtemps encore, et d'ailleurs, leur fédération est le public, composé principalement des membres de l'U. S. M., était assez nombreux ; le temps était splendide, et ce fut un vrai régal pour les sportifs d'assister à ces deux matchs durs et disputés, deux équipes de Cahors s'affrontèrent et se départirent de leur graine. Ce serait la meilleure garantie pour avoir les meilleures graines et les plus beaux plants.

Au moment où les 3^e équipes se présentent sur le terrain, les « supporters » Cadurciens ont quelques craintes. Les « Cheminots » paraissent en meilleure condition athlétique et nos jeunes ne peuvent que pâlir, pensons-nous, à côté de ces hommes ; craintes vaines dissipées. L'ardeur, le cran supérieurs, chez nos « benjamins » au poids qu'il leur manque pour leur défense est magnifique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulousains » par 6 à 3, deux essais à un. Bon arbitrage de M. Daujan.

Le duel des équipes deuxième fut angoissant de bout en bout. Mené à très vive allure par les deux équipes, dont la physiologie, l'aspect, sont très différents, ce match fit connaître à tous les sportifs pas mal d'émotions. Dominés par la taille, le poids, les petits Cadurciens parurent fléchir et leur manque de leur défense est magnétique et leurs attaques, fort bien agencées, les mènent à une victoire difficile mais très nette. L'« Aviron Cadurcien » bat les « Cheminots Toulous

Les cotisations annuelles doivent être renouvelées dès maintenant. Pour faciliter le travail du trésorier, nous prions les adhérents anciens et les personnes qui désirent faire partie du Comité, à l'avenir, de vouloir bien verser leur cotisation de 5 fr. en tre les mains de MM. les maires des communes du canton, avant le 15 avril.

A partir du 1^{er} mai, les quittances seront présentées au domicile des retardataires, majorées des frais de recouvrement.

Cremps
M. Simon, le réputé horloger de notre modeste commune, vient de mettre sur pied un travail minutieux et intéressant, qui mérite d'être connu. Il a achevé, ces jours derniers, un système compliqué de moulin à voiles avec sonneries originales, le tout mis en marche par un mouvement d'horlogerie en fer, bois et cuivre, dont la plus petite pièce est sortie des mains prestes de M. Linon, un ancien combattant de 70. Ce moulin, qui marche 30 heures, est destiné à être posé dans la vallée de Jonguiral, pour effaroucher les sangliers.

Nos félicitations à M. Linon, qui n'en est, d'ailleurs pas à sa première invention, et qui est avantageusement connu dans les environs pour son adresse et son ingéniosité.

Floressas
Perception. — Au moment où prend fin l'intérêt de la perception de Puy-l'Évêque assuré par M. Delpech, percepteur de Pern, nous croyons être l'interprète de tous ceux qui ont été en relations avec ce sympathique fonctionnaire, pendant les trois mois de son intérim, pour lui exprimer les profonds regrets que nous cause son départ.

A une rare courtoisie, M. Delpech savait allier une affabilité parfaite à l'égard des contribuables, des mutilés, des veuves de guerre et des autres personnes qui avaient affaire à la perception de Puy-l'Évêque.

Nous garderons, de son trop court passage parmi nous, un souvenir agréable et amical.

A son successeur, M. Grangé, qui va s'installer au 1^{er} avril, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Tour-de-Faure
Carnet de deuil. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme veuve Jeanne Bouysson, née Lafon, décédée ces jours derniers à l'âge de 82 ans, et celle de Mlle Désirée Décremps, décédée également ces jours derniers, à l'âge de 70 ans.

Mme Bouysson et Mlle Décremps jouissaient de l'estime et de la sympathie de tous, et nous adressons à leurs familles nos condoléances les plus sincères.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Tribunal Correctionnel. — Trois affaires ont été appelées au tribunal à l'audience de samedi : 1^o pour infractions à la police des chemins de fer, J. B..., du Pournel, Commune de Cambes, est condamné par défaut à une amende de 25 francs ; 2^o L. C..., de St-Céré, pour avoir porté des coups et fait des blessures à L. de St-Céré, est condamné à huit jours de prison ; 3^o la dame J. M..., de Lacandouret se voit infliger une peine de 15 jours d'emprisonnement avec sursis pour avoir soustrait des marchandises dans un magasin de Latronquièrre.

Le pont de Bédou. — Nous apprenons qu'une subvention extraordinaire de 25.000 fr. a été accordée pour la construction du pont de Bédou par décision du ministre de l'Intérieur en date du 12 mars 1922. Ce pont reliant les deux vallées du Célé, représente l'intérêt économique de la région, et sera d'une grande utilité.

Nos sénateurs, et en particulier M. Loubet l'ont si bien compris qu'ils ont tenu à donner à nos populations agricoles une nouvelle preuve de leur attention et les communes intéressées leur seront reconnaissantes.

Cajarc
Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de M. Quirez.

Feuilleton du « Journal du Lot » 43
L'Affaire Froideville
PAR
André THEURIET
de l'Académie Française
DEUXIEME PARTIE
VIII

— Ne m'interrompez pas, je vous prie. Vous parlerez quand j'aurai fini. Je suis très mécontent de vous : non seulement vous vous livrez à des occupations étrangères à votre service, mais vous vous mêlez de donner des conseils aux adversaires de l'Administration.

— Pardon, monsieur le sous-directeur, hasarde Marly, vous voulez sans doute faire allusion à l'instance Froideville ?

— Précisément ; une affaire que vous avez instruite avec une passion et une partialité regrettables. Une détestable affaire, du reste, qu'on a fait revivre contre mon gré.

Pierre-Henri-Théophile, sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'artillerie, en garnison à Issoire, avec Mlle Eugénie-Marie-Françoise-Elisabeth Lazard, de Caharc.

Nous adressons, avec nos meilleurs vœux de bonheur, nos félicitations aux futurs époux qui jouissent tous deux des meilleures sympathies dans notre population.

Arrondissement de Gourdon
Soualmès
Mlle Féliée Delfau, robeuse, s'est définitivement installée à Soualmès. Son atelier de couture est ouvert dans la maison de M. Lascol (1^{er} étage).

Fages
Décès. — On nous fait part du décès de M. Joseph Graulrières, enlevé, dans sa 81^e année, à l'affection des siens.

Le *Journal du Lot* a souligné récemment la promotion de M. Fages comme officier du Mérite Agricole, et a fait ressortir à cette occasion les titres nombreux et méritoires que le titulaire avait à cette haute distinction. Sa longue et active collaboration à l'administration de sa commune, son esprit libéral et ses convictions sincèrement républicaines lui avaient gagné toutes les sympathies et son souvenir restera à Fages comme celui d'un bel exemple civique et d'un homme de bien.

A son frère, M. Jacques Graulrières, ex-receveur des Postes, et à son neveu, M. Louis Garrigou, chef du Secrétariat Particulier du Ministre des Colonies, nous adressons l'expression de nos bien vives condoléances.

Jean de LARAMIERE.

Dernière heure
Chambre des Députés

Séance du 26 mars 1923
La Chambre reprend la discussion du projet de loi concernant les diverses mesures à prendre pour empêcher les incendies de forêts. MM. Bouysson, Lalanne, Defos du Rau, Capus présentent diverses observations. Les divers articles du projet et l'ensemble du projet sont votés.

La Chambre discute le projet de loi portant réforme au régime des pensions civiles et militaires. M. Goude soutient un amendement tendant à accorder le bénéfice de la loi aux ouvriers de l'Etat. Le ministre des finances dit qu'un projet sera présenté sur cette question, mais il demande qu'on vote la loi présentée, le plus tôt possible. M. Goude retire son amendement et se rallie à un amendement de M. Bouysson qui demande que les dispositions de la loi s'appliquent aux fonctionnaires civils, employés, ouvriers appartenant au cadre permanent d'une administration publique. Cet amendement est adopté par 489 voix contre 46. Un amendement de M. Lamy tendant à ce que la loi soit appliquée aux employés départementaux et communaux est voté par 505 voix contre 36. Un amendement de M. Candace en faveur des employés coloniaux est voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat
Séance du 26 mars 1923

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre ayant pour objet l'attribution au sous-secréta-

« a eu tort, ne disiez-vous, il sera d'un bon exemple de la reconnaissance spontanément, et d'aller au-devant de la réclamation de la partie adverse. »

Firmin Perceval a pour principe, lui, qu'un supérieur ne doit jamais avoir tort. Furieux d'être mis en contradiction avec lui-même, il devient rouge comme un coq et s'emporte : — Je vous défends, monsieur, s'exclame-t-il, de dénaturer le sens de mes paroles, j'ai toujours eu la même opinion sur cette instance Froideville ; je l'ai toujours considérée comme une pure affaire de chantage, ne reposant sur aucune base sérieuse et la preuve que j'avais raison, c'est que les Sombernon eux-mêmes, plus clairvoyants que vous, ont reconnu l'infirmité de leurs prétentions et se sont décidés à signer un acte de désistement.

C'est impossible ! se récrie Marly avec énergie.

— Vous me donnez un démenti, je crois ? réplique Perceval en colère, vous avez, monsieur, une outrecuidance qui passe toutes les bornes ! Il fouille dans les papiers étalés sur son bureau, en tire une feuille de papier timbré et la présente à Jacques interdit :

— Voici l'acte de désistement signé par Mlle Sombernon et son père, lisez-le, et faites-moi la grâce, monsieur, d'ajouter dorénavant une foi plus entière en mes paroles.

riat de l'aéronautique et des transports aériens d'un contingent exceptionnel de décorations de la Légion d'honneur. MM. Durand et Eynac soutiennent le projet qui est adopté.

Le Sénat fixe la date d'ouverture des Conseils Généraux, à l'avant-dernier lundi d'avril.

Mort de Sarah-Bernhardt
Mme Sarah-Bernhardt, dont l'état de santé depuis plusieurs jours ne laissait pas d'être inquiétant, est morte lundi soir à 20 heures.

La grande tragédienne qui vient de disparaître était née le 12 octobre 1844 et avait débuté à l'Odéon en 1862.

LA CRISE ALLEMANDE
Le chancelier est malade
De Berlin : Le chancelier Cuno est assez sérieusement malade. Il ne pourra pas assister à la séance de la Commission des Affaires Etrangères du Reichstag, qui n'en aura pas moins lieu ce soir.

L'exploitation des mines
D'Essen : Les Belges, suivant l'exemple des Français, commencent à exploiter les mines.

Hier, un bataillon belge a occupé la mine Rhein-Babel, la mine fiscale la plus importante de la Ruhr. Les mineurs se sont mis aussitôt en grève.

Bonar Law est souffrant
De Londres : M. Bonar-Law, ayant eu un léger refroidissement, va prendre quelques jours de repos complet. Il quittera Londres dès que le Parlement britannique sera ajourné.

La veuve du maréchal Wilson
De Londres : Les autorités britanniques ont refusé une pension à la veuve du maréchal Wilson, qui fut assassiné l'an dernier, on s'en souvient, par deux républicains irlandais.

Le motif invoqué pour ce refus est que le maréchal n'est pas mort en service actif.

Récemment, la veuve du maréchal a dû vendre son mobilier.

Des députés unionistes de l'Ulster vont prendre l'affaire en mains en vue de faire rapporter cette décision.

Un débat doit s'ouvrir à ce sujet aux Communes.

Le pape et les souverains anglais
De Rome : Le pape a décidé de recevoir les souverains anglais en audience solennelle le 9 mai prochain.

En Hongrie
De Budapest : Les partis d'extrême-droite réclament l'établissement d'une dictature économique et le renvoi du ministre des finances actuel.

La mort de Sarah-Bernhardt
A l'hôtel particulier de Mme Sarah-Bernhardt, boulevard Péreire, les fenêtres et les portes sont fermées.

Son fils, Maurice Bernhardt, et ses petits-enfants ont passé la nuit dans la chambre mortuaire.

La date et les détails des obsèques seront fixés aujourd'hui.

Conseil des ministres
Le Conseil des ministres s'est occupé ce matin de tous les projets devant venir en discussion à la Chambre avant la fin de la semaine.

La question de l'heure d'été fut longuement discutée.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier cours	Samedi 17 mars	Samedi 25 mars
Fonds d'Etat		
3 0/0	57 80	57 25
3 0/0 amortissable	68 10	68 10
3 5/0	78 10	79 70
5 0/0	73 70	73 95
4 0/0 1917	60 60	61 10
4 0/0 1918	61 05	61 50
5 0/0 1920	87 85	88 »
6 0/0 1920	86 97	87 40
Crédit National 1919	461 »	460 75
Crédit National 1920	471 25	472 50
Crédit National 1921	505 »	505 »
Crédit National 1922	491 »	491 »
Bons Déc. 6 0/0 1922	484 75	483 25
Bons du Trésor 6 0/0	486 »	487 25
B. du Tr. 6 0/0 1923	497 »	496 »

Crédit Foncier		
13 0/0	455 »	451 50
15 0/0	469 75	470 »
12 0/0	260 »	259 »
13 0/0	290 »	289 »
15 0/0	282 »	280 »
15 0/0	300 »	300 »
15 0/0	468 »	468 50
27 50	1920 lib.	431 »
32 50	1921 lib.	502 »
30 0/0	1921 non lib.	490 »
30 0/0	6 0/0 1922 lib.	490 »
30 0/0	1922 non lib.	492 »
15 0/0	Foncières 1879 3 0/0	466 50
15 0/0	1883 3 0/0	282 »
13 0/0	1885 2 60 0/0	295 »
14 0/0	1895 2 60 0/0	300 »
15 0/0	1903 3 0/0	319 50
17 50	1913 3 2/0 0/0	329 50
20 0/0	1913 4 0/0	338 »
16 50	1913 5 1/2 0/0 lib.	270 »

Ville de Paris		
20 0/0	1865 4 0/0	598 »
20 0/0	1871 3 0/0	354 »
20 0/0	1875 4 0/0	441 50
20 0/0	1876 »	442 »
10 0/0	1892 2 1/2 0/0	222 »
10 0/0	1894-1896 »	222 »
10 0/0	1898 2 0/0	275 »
10 0/0	1899 2 0/0	248 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	334 25
11 0/0	1905 2 3/4 0/0	220 »
11 0/0	1910 3 0/0	230 »
12 0/0	1912 3 0/0	230 »
9 0/0	1919 lib.	405 »
25 0/0	1921 lib.	489 50
28 75	1921 non lib.	481 »
30 0/0	1922 lib.	495 »

Chemins de fer		
30 0/0	Est 6 0/0	455 »
25 0/0	Est 5 0/0 1852-54-56	507 50
20 0/0	Est 4 0/0 1912	344 »
15 0/0	Est 3 0/0	325 »
15 0/0	Est 3 0/0 nouveau	306 50
12 50	Est 2 1/2 0/0	286 »
15 0/0	Est 3 0/0 Ardennes	314 50
15 0/0	P.-L.-M. 3 0/0 1855	311 »
30 0/0	P.-L.-M. 6 0/0	442 50
25 0/0	P.-L.-M. 5 0/0	384 »
20 0/0	P.-L.-M. 4 0/0	340 »
15 0/0	P.-L.-M. fusion 3 0/0	308 »
15 0/0	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	310 »
12 50	P.-L.-M. 2 1/2 0/0	279 »
30 0/0	Midi 6 0/0	439 »
25 0/0	Midi 5 0/0	384 75
20 0/0	Midi 4 0/0	342 75
15 0/0	Midi 3 0/0	311 »
15 0/0	Midi 3 0/0 nouveau	313 »
12 50	Midi 2 1/2 0/0	271 »
30 0/0	Nord 6 0/0 (Série F)	440 50
25 0/0	Nord 5 0/0 (Série E)	378 »
20 0/0	Nord 4 0/0 (Série D)	376 50
15 0/0	Nord 3 0/0	325 »
15 0/0	Nord 3 0/0 (S.B.)	324 »
12 50	Nord 2 1/2 0/0 (S.C.)	302 »
30 0/0	Orléans 6 0/0	430 »
25 0/0	Orléans 5 0/0	391 »
20 0/0	Orléans 4 0/0	332 »
15 0/0	Orléans 3 0/0	333 50
15 0/0	Orléans 3 0/0 1884	308 50
12 50	Orléans 2 1/2 0/0 1885	276 »
15 0/0	Orléans C. C. 3 0/0 1885	316 »
15 0/0	Ouest 3 0/0	319 »
15 0/0	Ouest 3 0/0 nouveau	308 75
12 50	Ouest 2 1/2 0/0	283 »

Valeurs étrangères		
5 0/0	Japon 5 0/0 1913	4470 »
5 0/0	Brazil 5 0/0 1909	320 »
5 0/0	Brazil 5 0/0 1914	229 95
3 1/2 0/0	Italie 3 1/2 0/0	59 »
4 0/0	Russe consolidé 4 0/0	25 45
4 0/0	Russe 3 0/0 or 1891-94	17 50
4 0/0	Russe 3 0/0 or 1896	16 95
4 0/0	Russe 3 1/2 0/0 or 1894	17 30
4 0/0	Russe 5 0/0 1906	30 25
4 0/0	Russe 4 1/2 0/0 1909	23 30
4 0/0	Serbe 4 0/0 amort. 1895	41 50
4 0/0	Turquie Dette Ottom.	37 50
25 0/0	Turquie Ott. 5 0/0 1914	37 50
25 0/0	Tabacs Ottomans	350 »

MAISON VINS EN GROS DU MIDI
Demande Représentant
Ecrire : OSWALD-DESFOURS & Co, BEZIERS

On demande pour 2 dames à Paris, bonne à tout faire, gages début 120 fr. plus 20 fr. pour vin, voyage payé.
Ecr. : CHAUVVERT, 15, rue Ruhmkorff, PARIS.

Importante Maison Armagnac
demande Représentant actif pour visiter le LOT. Ecr. : CLAVIERIE, distillateur Armagnac, à CONDOM (Gers).

AVIS
La LABORIEUSE, place de la Halle
Tous les jours arrivages de poissons de mer et coquillages
PRIX MODÉRÉS

l'antichambre et court s'enfermer dans sa cellule.

IX
Quand il eut rédigé sa démission et qu'il l'eut insérée dans une enveloppe carrée, à l'adresse du directeur général, Marly chargea Chantemerle de la remettre entre les mains de M. Perceval, qui devait, à son tour, la faire parvenir au grand chef, puis il descendit l'escalier J et quitta le ministère. Cinq minutes après, il se trouvait dans le jardin des Tuileries qu'il arpentait avec une fiévreuse agitation.

Libre ! il était libre ! Il venait brusquement de couper le fil qui l'attachait à l'Administration et qui si longtemps l'avait empêché d'aller et venir, et même de penser à sa guise. Il songea tout à coup qu'il avait juste huit ans qu'il était entré dans la carrière des bureaux. Il se souvint qu'à cette époque-là déjà, son métier de plumitif le dégoûtait et que, dès le premier jour, il avait calculé la date à laquelle il aurait le temps voulu pour prendre sa retraite et jouir de sa liberté. Eh bien, ce moment-là était venu plus tôt qu'il ne l'avait pensé. Il regardait vaguement autour de lui, encore étonné et presque étourdi de se promener en plein air à une heure où d'habitude il était enfermé dans sa cellule administrative.



Sourire de politesse ou sourire de joie ?
C'est ce que vous guettez anxieusement sur le visage ami quand vous offrez un cadeau de Pâques. Un merci joyeux vous accueillera si vous avez choisi votre présent chez Mandelli car lui seul expose des collections assez nombreuses pour qu'y figure à point nommé le beau bijou, le joli bibelot que votre affection désigne à votre choix comme "le présent rêvé".
Venez donc visiter
L'EXPOSITION DE CADEAUX MANDELLI Cahors
DES CADEAUX QUI RESTENT

ON ACHETERAIT d'urgence dans la Région
Usines, Commerces, Industries
Domaines et Propriétés de rapport
CAPITAUX — PRÊTS
Ecrire : COMPTOIR IMMOBILIER
48, boulevard Voltaire, PARIS

VACANCES DE PAQUES ET MAUX DE PIEDS
Si vous voulez d'agréables vacances, évitez de souffrir des pieds !

Tout le plaisir d'une journée à la campagne, ou même d'une simple promenade, est totalement gâté si vous souffrez de maux de pieds ou de cors et durillons qui vous font subir de véritables tortures à la moindre fatigue. Du reste, les premiers jours printaniers rendent les pieds plus sensibles que jamais : prenez donc la sage précaution de vous débarrasser de vos divers maux en vous trempant les pieds pendant une dizaine de minutes dans une cuvette d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrate Rodell. Un tel bain saltrate, rendu médicamenteux et oxygéné, fait disparaître comme par enchantement toute enflure, meurtrissure et irritation, toute sensation de douleur et de brûlure ; une immersion prolongée ramollit les cors, durillons et autres callosités douloureuses, à tel point qu'ils vous pouvez les enlever facilement sans souffrir, ni raison, opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux rend et entretient les pieds en parfait état, de sorte que les chaussures neuves et étroites vous sembleront aussi confortables que les plus usagées.

Nota. — Les Saltrates Rodell, sels minéraux extra concentrés, se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies ; bien se méfier des contrefaçons.

la gaieté de cette après-midi ensoleillée. Ce n'était pas, certes, le regret du gain-pain qu'il venait d'abandonner, ni les inquiétudes de l'avenir, qui rembrunissaient subitement son esprit. Ses fusains et ses aquarelles se vendaient maintenant suffisamment bien pour qu'il fût rassuré sur ses moyens d'existence. Non, mais il venait de se rappeler soudain cet acte signé par Thérèse Sombernon, et que Perceval lui avait mis sous les yeux. Maintenant que l'affaire Froideville se trouvait terminée par cette fatale transaction, rien ne retiendrait plus les Sombernon à Paris, et il était probable qu'ils allaient reprendre le chemin de leur province. Et alors, à quoi bon cette liberté que Jacques venait de reconquérir, si Thérèse disparaissait ! Depuis bientôt six mois il s'était accoutumé à la voir toutes les semaines, à la mêler à toutes ses pensées, à la faire entrer dans tous ses projets d'avenir, et il allait falloir se séparer violemment de celle qui donnait un si puissant intérêt à sa vie.

(A suivre)

LA PHOSPHIDE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément dans un litre de vin le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2 fr. 75.
Pharmacie Orlicac à Cahors.

Etude de M. LAVERNE Notaire à Saint-Cirgues (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant actes passés devant Maître LAVERNE, notaire à Saint-Cirgues (Lot), le dix juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistrés et transcrits, Madame Françoise CLAMAGIRAND, veuve de Monsieur Joseph RATIE, demeurant au Bouysson, commune de Saint-Maurice (Lot), a vendu :
1^o à Monsieur Firmin CLAMAGIRAND, propriétaire, demeurant à Calmeigne, commune de Laureuses, une terre aujourd'hui en partie châtaigneraie appelée Gadiffe, portée sous le numéro 239, section C, de la commune de Gorses (Lot), moyennant le prix de quatre mille francs ;
2^o à Monsieur Louis LAURAND, propriétaire, demeurant à Calmeigne, commune de Laureuses ;
1^o un pré appelé Les Triadou et Les Lancons et aussi Lacombe, porté sous le numéro 419, section E, de la commune de Laureuses (Lot) ;
2^o une forêt ou bruyère appelée Les Places, portée sous le numéro 390, dite section E.

Le tout moyennant le prix de trois mille cinq cents francs.
Copie collationnée de ces actes a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le vingt-un septembre mil neuf cent vingt-deux, et l'acte de ces dépôts a été signifié :

1^o à Monsieur le Procureur de la République de Figeac, suivant exploit de Maître LOUDES, huissier à Figeac, en date du quinze janvier mil neuf cent vingt-trois ;
2^o à Monsieur Antoine LAPLAZE, marchand de bois à Saint-Céré (Lot), suivant exploits de Maître CORDIE, huissier à Saint-Céré, du vingt mars mil neuf cent vingt-trois. Le dit Monsieur LAPLAZE, pris en qualité de subrogé tuteur de Madeemoiselle Marthe Marguerite-Georgette GALEZ, dont Madame veuve RATIE, sus-nommée, est tutrice dative.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.
LAVERNE, notaire.

ETUDE DE M. Jules NIEUCHEL
Gradué en Droit
Huissier-audencier
Rue du Griffoul, à Figeac
Téléph. 23

VENTE

à suite de
SAISIE-EXÉCUTION

Il sera procédé le dimanche huit avril mil neuf cent vingt-trois, à dix heures et demie du matin, à Lacapelle-Marival, maison Lavigne (en face la caserne de gendarmerie), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant, des objets dont suit le détail :

Un Treuil à bras, avec accessoires et son câble d'une longueur de 30 mètres environ ;
Une Moto-Pompe Japy, magnétique Bosch, et ses accessoires

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnaud

Départ de Cahors ... 17 00

Sept-Ponts ... 17 15

Le Montat ... 17 25

Embr. Terry ... 17 30

Granejols ... 17 35

L'hospitalet ... 17 40

Pern ... 17 50

Boyer ... 18 00

Malmousque ... 18 10

Vitarelles ... 18 20

Arrivée à Castelnaud ... 18 30

Ligne de Castelnaud-Cahors

Départ de Castelnaud ... 8 00

Vitarelles ... 8 15

Malmousque ... 8 25

Boyer ... 8 30

Pern ... 8 40

L'hospitalet ... 8 45

Granejols ... 8 50

Embr. Terry ... 8 55

Le Montat ... 9 00

Sept-Ponts ... 9 15

Arrivée à Cahors ... 9 30

Ligne de Castelnaud à Lalbenque-Gare

Départ Castelnaud ... 6 25 16 45

Flaugnac ... 6 35 16 55

Caniez ... 6 40 17 05

St-P.-Labouffie ... 6 50 17 10

Rescouffé (L.) ... 7 05 17 25

Fontanes ... 7 15 17 35

Arrivée Lalbenque (g.) ... 7 25 17 45

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnaud

Départ Lalbenque (g.) ... 8 25 18 25

Fontanes ... 8 35 18 35

Rescouffé (L.) ... 8 45 18 45

St-P.-Labouffie ... 8 55 18 55

Caniez ... 9 00 19 00

Flaugnac ... 9 10 19 10

Arrivée Castelnaud ... 9 25 19 25

Ligne de Cahors-St-Cyprien-Montcuq

Départ de Cahors ... 16 00

Embr. r. Nat^l ... 16 10

Labast.-Marnhac ... 16 35

Lascabanes ... 16 50

Quatre-Routes ... 17 00

Saint-Cyprien ... 17 05

Escayrac ... 17 20

Arrivée à Montcuq ... 17 45

Ligne de Montcuq-St-Cyprien-Cahors

Départ de Montcuq ... 9 00

Escayrac ... 9 15

Quatre-Routes ... 9 20

St-Cyprien ... 9 30

Lascabanes ... 10 05

Labast.-Marnhac ... 10 30

Embr. r. Nat^l ... 10 45

Arrivée à Cahors ... 11 »

Ligne de Cahors à Montcuq

Dép. Cahors ... 7 30 17 15

Embr. route Nat^l ... 7 40 17 25

Embr. r. Trespoux ... 7 55 17 40

Le Cluzel ... 8 » 17 45

Villesèque ... 8 10 17 55

Saint-Martial ... 8 15 18 05

Saint-Pantaléon ... 8 25 18 15

Bagat ... 8 35 18 20

Saint-Daunès ... 8 45 18 30

Arrivée Montcuq ... 9 » 18 45

Ligne de Montcuq à Cahors

Dép. Montcuq ... 7 » 18 00

Saint-Daunès ... 7 10 18 10

Bagat ... 7 20 18 20

Saint-Pantaléon ... 7 25 18 25

Saint-Martial ... 7 35 18 35

Villesèque ... 7 50 18 50

Le Cluzel ... 8 05 19 15

Embr. r. Trespoux ... 8 10 19 20

Embr. route Nat^l ... 8 20 19 30

Arrivée Cahors ... 8 30 19 45

Ligne de Montcuq-Libos

Départ de Libos (gare) ... 8 05

Fumel ... 8 15

Montayral ... 8 25

Mauroux ... 8 45

Lacapele-Cab. ... 9 »

Arrivée à Puy-l'Evêque ... 9 15

Départ de Puy-l'Evêque ... 9 40

Floressas ... 10 05

Sérignac ... 10 10

St-Matré ... 10 30

Belmontet ... 10 45

Arrivée à Montcuq ... 11 10

Ligne de Libos-Montcuq

Départ de Montcuq ... 13 30

Belmontet ... 13 55

St-Matré ... 14 15

Sérignac ... 14 30

Arrivée à Puy-l'Evêque ... 14 50

Départ de Puy-l'Evêque ... 15 20

Lacapele-Cab. ... 15 40

Mauroux ... 15 55

Montayral ... 16 15

Fumel ... 16 30

Arrivée à Libos ... 16 45

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors ... 16 30

Arcambal ... 16 45

Rosignol ... 17 10

Le Peuplier ... 17 25

Concois ... 17 40

Escamps ... 17 55

Bach ... 18 15

Varaire ... 18 30

Arrivée à Limogne ... 19 »

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne ... 7 40 16 30

Cénevières ... 8 05 16 55

Arrivée St-Martin ... 8 10 17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin ... 9 10 20 10

Cénevières ... 9 15 20 15

Arrivée à Limogne ... 9 50 20 50

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne ... 7 00

Varaire ... 7 15

Bach ... 7 30

Escamps ... 7 45

Concois ... 8 15

Le Peuplier ... 8 25

Rosignol ... 8 40

Arcambal ... 9 05

Arrivée à Cahors ... 9 30

Ligne de Cahors-Saint-Céré

Départ de Cahors ... 16 15

Larroque ... 16 25

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac ... 8 30

La Curade ... 8 45

Le Mazers ... 9 05

Terres-Rouges ... 9 15

Le Sers (corresp.) ... 9 25

Croix de Malte ... 9 35

Le Dental ... 9 45

Arrivée à Latronquière (cor.) ... 10 »

Départ de Latronquière (cor.) ... 10 30

Sénaillac (cor.) ... 10 40

La Madeleine ... 10 55

Souseyrac (cor.) ... 11 05

Le Faugas ... 11 20

Frayssinhes ... 11 40

Siramon ... 11 50

Arrivée à S-Céré (cor.) ... 12 00

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré ... 15 30

Siramon ... 15 40

Frayssinhes (cor.) ... 16 »

Le Faugas ... 16 20

Souseyrac (cor.) ... 16 40

La Madeleine ... 17 »

Sénaillac (cor.) ... 17 15

Arrivée à Latronquière (cor.) ... 17 30

Départ de Latronquière (cor.) ... 4 10

Le Dental ... 4 20

Croix de Malte ... 4 35

Le Sers (cor.) ... 4 45

Terres-Rouges ... 4 55

Le Mazers ... 5 05

La Curade ... 5 15

Arrivée à Bagnac ... 5 40

Ligne de Lacapele-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapele ... 5 30

Le Bourg ... 5 40

Arrivée à Assier ... 6 »

Départ d'Assier ... 7 »

Livernon ... 8 10

Grèzes ... 8 25

Espédaillac ... 8 40

Quissac ... 8 55

Cornouiller ... 9 05

Fontanes ... 9 15

Goudou ... 9 30

Arrivée à Labastide ... 9 40

Ligne de Labastide-Murat à Lacapele-Marival

Départ de Labastide ... 16 15

Goudou ... 16 20

Fontanes ... 16 40

Cornouiller ... 16 55

Quissac ... 17 05

Espédaillac ... 17 15

Grèzes ... 17 25

Livernon ... 17 35

Arrivée à Assier ... 17 45

Départ d'Assier ... 19 20

Le Bourg ... 19 40

Arrivée à Lacapele ... 19 50

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac ... 7 45

Planioles ... 8 00

Plan de Planioles ... 8 05

Doullan ... 8 20

Cardaillac (cor.) ... 8 40

Prentegarde ... 8 55

Lascombelles ... 9 10

Ste-Colombe ... 9 15

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière ... 18 00

Lacayolle ... 18 15

Laveyssière-Gorses ... 18 35

St-Médard ... 18 55

Rieuhou ... 19 05

Lavittelle (cor.) ... 19 15

Rauqueyrour (cor.) ... 19 25

Ste-Colombe ... 19 35

Prentegarde ... 19 50

Cardaillac ... 20 10

Doullan ... 20 20

Plan de Planioles ... 20 25

Planioles ... 20 30

Arrivée de Figeac (cor.) ... 20 45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac ... 17 »

Céint-d'Eau ... 17 10

Drauzou ... 17 15

Camboulit ... 17 20

Boussac ... 17 30

Corn ... 17 40

Ste-Eulalie ... 17 50

Espagnac ... 18 »

Brengues ... 18 10

St-Sulpice ... 18 30

Marcihaac ... 18 40

Monteil ... 18 50

Sauliac ... 19 05

Cabrerets ... 19 30

Arrivée à Conduché ... 19 45

Ligne Vallée du Célé-Conduché

Départ de Conduché ... 8 50

Cabrerets ... 9 00

Sauliac ... 9 20

Monteil ... 9 30

Marcihaac ... 9 40

St-Sulpice ... 9 50

Brengues ... 10 10

Espagnac ... 10 20

Ste-Eulalie ... 10 30

Corn ... 10 40

Boussac ... 10 50

Camboulit ... 11 »

Drauzou ... 11 05

Céint d'Eau ... 11 10

Arrivée à Figeac ... 11 20

Ligne Cahors-Gourdon, par Cazals

Départ de Cahors ... 16 00

Mercuès ... 16 30

Espère ... 16 40

Crayssac ... 17 »

Rostassac ... 17 20

Pontcirq ... 17 30

Canougnès ... 17 40

Goujounac ... 17 55

Frayssinet ... 18 05

Montcléra ... 18 30

Cazals ... 18 50

Salviac ... 19 05

Pont Carral ... 19 20

Arrivée à Gourdon ... 20 15

Ligne Gourdon-Cahors par Cazals

Départ de Gourdon ... 6 30

Pont Carral ... 7 05

Départ de Salviac ... 7 25

Cazals ... 7 45

Montcléra ... 8 »

Frayssinet ... 8 25

Goujounac ... 8 40

Pontcirq ... 9 20

Rostassac ... 9 30

Crayssac ... 9 55

Espère ... 10 10

Mercuès ... 10 20

Arrivée à Cahors ... 10 45

Ligne de Gourdon-Labastide-Murat

Départ de Gourdon (Poste) (1) ... 6 00

Curehourset ... 6 25

Concorès ... 6 45

Saint-Germain ... 7 00

Saint-Chamarand ... 7 10

Fraissinet ... 7 25

Pont de Vaillac ... 7 40

Montfaucon ... 7 55

Labastide-Murat ... 8 20

Ligne de Labastide-Murat-Gourdon

Départ de Labastide-Murat ... 18 45

Montfaucon ... 19 15

Pont de Vaillac ... 19 15

Pont de Rhodes ... 19 30

Saint-Chamarand ... 19 50

Saint-Germain ... 20 10

Concorès ... 20 25

Curehourset ... 20 35

Gourdon ... 21 00

Ligne de Gourdon à Souillac par Payrac

Départ de Souillac (gare) ... 6 30

Départ de Souillac (ville) ... 6 40

Passage à Lanzac ... 6 50

Embr. Nadaillac ... 7 10

Le Treil ... 7 20

Carrière ... 7 25

Arrivée à Payrac ... 7 30

Départ de Payrac ... 7 40

Passage Embr. Rte Payrac ... 7 45

La Séguinie ... 7 50

Espagnac ... 7 55

Ste-Eulalie ... 8 »

Corn ... 8 05

Boussac ... 8 15

Le Projet ... 8 25

Le Vigan ... 8 35

Arrivée à Gourdon ... 8 40

Ligne de Souillac à Gourdon par Payrac

Départ de Gourdon (gare) ... 16 15

Passage au Vigan ... 16 25

St-Projet ... 16 35

Embr. Rte Gramat ... 16 45

Embr. Reilhaguet ... 16 50

Embr. Laval ... 16 55

Embr. La Séguinie ... 17 »

Embr. Rte Payrac ... 17 05

Arrivée à Payrac ... 17 10

Départ de Payrac ... 17 20

Passage à Carrière ... 17 25

Le Treil ... 17 30

Rte Nadaillac ... 17 40

Lanzac ... 17 55

Arrivée à Souillac (ville) ... 18 05

Arrivée à Souillac (gare) ... 18 15

(1) En cas de retard de l'express venant de Paris l'autobus ne part qu'à 6 h. 15 mais il n'attend pas au delà de cette limite.

SERVICE D'HIVER (1922-23)

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 10	10	19 57	21 30	»
PARIS (Aust.) dép.	22 24	10 12	20 9	21 42	»
LIMOGES (arr.)	8	16 36	2 32	3 43	»
LIMOGES (dép.)	4 41	16 45	2 40	3 51	»
BRIVE (arr.)	7 33	18 21	4 16	5 27	»
BRIVE (dép.)	8 41	18 28	4 25	5 34	»
Gignac-Cressensac	9 19	18 28	4 25	5 34	»
SOULLAC	9 54	19 10	5 7	—	»
CAZOULES	10 3	20 51	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	10 9	21 15	—	—	»
Lamothe-Fénelon	10 19	—	—	—	»
Nozac	10 29	—	—	—	»
GOURDON	10 43	21 48	5 35	—	»
Saint-Clair	10 52	—	—	—	»
Dégagnac	11 3	—	—	—	»
Saint-Clair	11 14	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles	11 25	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus	11 34	—	—	—	»
Espère	11 41	—	—	—	»
Pradines	11 47	—	—	—	»
CAHORS (arr.)	11 47	19 39	6 16	7 17	»
CAHORS (dép.)	11A58	20 19	6 21	7 21	7 32
Sept-Ponts	12 8	—	—	—	7 43
Cieuras	12 22	—	—	—	7 59
Labbenque	12 30	—	—	—	8 9
Caussade	13 7	—	—	—	8 47
Montauban arr.	13 42	19 40	7 29	8 25	9 25
TOULOUSE arr.	16 47	22 20	8 25	9 17	10 52

De Toulouse à Paris par Cahors

MIXTE	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.
TOULOUSE... d.	4 21	6 16	10 9	13 41	19 43
MONTEAUBAN. d.	5 52	9 43	11	16	20 33
CAUSSADE	6 34	10 24	—	16 42	21 39
LABBENQUE	7 16	11 6	—	17 25	—
CIEURAC	7 25	11 15	—	17 34	—
SEPT-PONTS	7 37	11 27	—	17 45	—
CAHORS... (arr.)	7 45	11 35	11 59	17 53	21 37
CAHORS... (dép.)	8 10	13 11	12 3	18 3	21 41
Pradines	8 17	13 19	—	18 10	—
Espère	8 26	13 30	—	18 18	—
St-Denis-Catus	8 41	13 48	—	18 31	—
Thédirac-Peyrilles	8 55	14 6	—	18 44	—
Dégagnac	9 4	14 16	—	18 53	—
Saint-Clair	9 13	14 26	—	19 2	—
GOURDON	9 32	14 46	12 46	19 17	23 11
Nozac	9 41	14 56	—	19 25	—
Lamothe-Fénelon	9 50	15 6	—	19 34	—
La Chap.-de-Mar.	9 58	15 15	—	19 41	—
CAZOULES	10 4	15 21	—	19 47	—
SOULLAC	4 32	10 22	15 37	13 11	19 59
Gignac-Cressensac	5 31	10 53	16 22	—	20 29
BRIVE... (a.)	6 16	11 23	16 55	13 48	20 59
BRIVE... (d.)	—	—	—	13 54	23 40
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	21 55	8 42
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	22 7	8 54

De Cahors à Libos

CAHORS	6 24	15 6	18 15	»
Pradines	6 31	15 14	18 23	»
Mercuès	6 40	15 24	18 32	»
Douelle (Arrêt)	6 44	15 28	18 36	»
Parnac	6 51	15 38	18 44	»
Luzech	6 57	15 45	18 52	»
Castelfranc	7 10	16	19 5	»
Puyssac (Arrêt)	7 13	16 4	19 8	»
Puy-l'Evêque	7 22	16 13	19 17	»
Duravel	7 29	16 21	19 25	»
Soturac-Touzac	7 37	16 29	19 33	»
FUMEL	7 48	16 42	19 44	»
LIBOS	7 53	16 48	19 49	»

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9	14 27	17 51	20 34
Fumel	9 7	14 34	17 58	20 41
Soturac-Touzac	9 18	14 45	18 9	»
Duravel	9 25	14 52	18 16	»
Puy-l'Evêque	9 33	15	18 24	»
Puyssac (Arrêt)	9 41	15 8	18 32	»
Castelfranc	9 47	15 14	18 38	»
Luzech	9 59	15 26	18 51	»
Parnac	10 7	15 37	18 59	»
Douelle (Arrêt)	10 12	15 42	19 4	»
Mercuès	10 18	15 48	19 10	»
Pradines	10 26	15 56	19 18	»
CAHORS	10 33	16 3	19 25	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 33	13 39	17 16	»
Vayrac	5 42	13 58	17 24	»
Bétaillé (arrêt)	5 47	14 5	17 29	»
Puybrun	5 56	14 30	17 38	»
Bretenoux-Biars	6 14	15 15	17 56	»
Port-de-Gagnac	6 22	15 25	18 4	»
Laval-de-Cère	6 34	16 1	18 16	»
Lamativie	6 57	16 54	18 41	»
Siran (arrêt)	7 14	17 19	18 58	»
La Roquebrou	7 33	17 9	19 16	»
AURILLAC, arrivée	8 15	19 17	20 2	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	7 10	11 20	19
Sarlat	8 53	14 20	15 33
Cazoules	9 35	15 10	17 2
Souillac	7 51	10 30	15 45
Le Pigeon	8 6	10 55	16
Baladou. Arrêt.	8 11	11 2	16 5
Martel	8 20	11 31	16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 3		